

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces..... 25 c. l. ligne
Réclames..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Bourse de Paris.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Dec 13, 14, 15.

PRIMES A NOS ABONNÉS

Galerie historique de la Révolution française (1789-1793). — Album de 50 portraits en pied des personnages les plus remarquables de cette grande époque...

Album de la Galerie de Rubens, composé des 23 tableaux du Musée du Louvre et du portrait authentique de Rubens...

Cahors, le 15 Décembre 1869

BULLETIN

Le Journal Officiel du 13 décembre contient, sous forme de rapport adressé à l'Empereur, l'exposé financier que dresse chaque année le ministre des finances.

On lit dans le Journal Officiel, à la date du 12 octobre : Le Corps diplomatique ayant demandé à l'Impératrice l'honneur de la féliciter à l'occasion de son heureux retour...

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 14 décembre 1869. (N° 59)

LE TUEUR DU ROI

Roman historique, PAR TURPIN DE SANSAY

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE VII

La nuit aux morts. (Suite)

D'Angoulême, de retour à Aix, se proposait de cesser un genre d'existence qui lui était devenu fastidieux, lorsqu'il reçut la visite de Restaud...

« Si vous ne venez promptement, disait le message, votre sœur, fille de Henri II et de Sarah Flamin, prendra, au Louvre, votre place comme

des Tuileries, les ambassadeurs et les chefs de mission résidant à Paris. »

D'après un journal de Florence, le nouveau ministère italien serait ainsi composé :

MM. Sella, président du cabinet et ministre des finances; Vicenti-Venosta, affaires étrangères; Gadda, intérieur; Castagnola, justice; Baracco, travaux publics; Correnti, instruction publique; Biancheri, marine.

Une dépêche de Rome, en date du 12 décembre, annonce que parmi les dix évêques nommés judices excusationum et judices querelarum et controversiarum, on cite les archevêques de Rouen, de Tours et de Westminster.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

Rome, 13 décembre.

Le Journal de Rome dit que les évêques venus au Concile apportent au Pape des adresses et des offrandes.

A la fin du mois dernier, le trésor pontifical avait reçu depuis l'année 1859 cent millions de francs offerts au denier de Saint-Pierre.

Rome, 13 décembre. Le Pape a fait notifier aux Pères du Concile la composition de la commission qui, aux termes de la lettre Multiplicis, devait être nommée directement par lui et qui accueillera ou rejettera, sauf son approbation suprême, les questions dont les Pères ayant droit d'initiative, voudraient saisir l'assemblée.

NOUVELLES D'ESPAGNE

Madrid, 14 décembre 1869.

Cette nuit, à la séance des Cortès, le maréchal Prim a nié toute intention de coup d'Etat, a dit que la candidature du duc de Gènes était approuvée par l'immense majorité du pays, a démenti le bruit d'une prétendue résistance de la duchesse de Gènes, et a déclaré enfin que le duc de Gènes serait bientôt proclamé roi d'Espagne.

Les Cortès ont entendu lecture du rapport de la commission relatif à la disparition des bijoux de la couronne.

Ce rapport conclut à la nomination d'une commission d'enquête, chargée de déférer aux tribunaux les auteurs de la soustraction.

Répondant à M. Ochoa, le ministre de l'intérieur a déclaré, dans le cours de la dis-

cussion de la loi sur la levée de l'état de siège, que le gouvernement sait que les Carlistes conspirent ouvertement et qu'hier encore, dans la Navarre, on a tiré des coups de fusil en criant : Vive Charles VII! Le ministre a ajouté que le pays entier donnerait sa malédiction et non la couronne à Don Carlos, s'il se montrait en Espagne.

LE CONCILE

Rome, 10 décembre.

Aujourd'hui les pères du concile ont tenu, à la basilique de St-Pierre, la première congrégation générale sous la présidence des quatre légats, les cardinaux Bizzarri, Billio, de Lucca et Capalti; le cinquième cardinal (de Reisach) n'est pas encore de retour à Rome.

L'assemblée a élu en scrutin secret, aux termes de la bulle qui règle la discipline intérieure du concile, dix de ses membres qui constitueront les deux bureaux composés de cinq membres chacun, appelés : comme nous l'avons dit plus haut : judices, etc.

Hier, une autre série de prélats français a été invitée à l'ambassade de France. Le mauvais temps continue. Les étrangers sont peu nombreux à Rome.

SÉNAT

Compte rendu sommaire de la séance du Mardi 10 décembre 1869.

PRÉSIDENCE DE SON EXCELLENCE M. ROUHER.

La séance est ouverte à 2 heures 1/4. Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. le vice-amiral comte Bout-Willamez, l'un des secrétaires élus, est adopté.

M. Chaix d'Est-Ange, sénateur-secrétaire, fait connaître que MM. Béhic et le baron de Ladoucette s'excusent de ne pouvoir assister momentanément aux séances du Sénat.

L'ordre du jour appelle les rapports de la commission des pétitions.

MM. Monceaux, Chamblain, Vernier et Migneret, conseillers d'Etat, sont au banc des commissaires du gouvernement.

M. Chaix d'Est-Ange, rapporteur : Le sieur Liégeois, professeur de droit administratif à la faculté de Nancy, demande qu'on simplifie les formalités nécessaires pour obtenir les alignements et les permissions de voirie, et

— Dam ! si c'est la vérité, pourtant ? — Mais je ne puis vouloir mon déshonneur, en raison même de la position que vous m'avez faite au palais du Louvre.

— Ainsi donc, vous reniez votre mère ? — Cela dépend de vos intentions, madame. Daignez être explicite.

— Si vous acceptez de protéger Sarah Flamin, vous vivrez avec elle, sous le même toit, et vous quitterez votre haute position.

— Et si je ne la protège pas, au contraire ? — Alors, vous comprenez toujours parmi les Enfants de France... Seulement, Sarah Flamin sera arrêtée, fouettée comme aventurière et reléguée dans une prison d'Etat.

A ces mots, d'Angoulême s'inclina, et avec un sourire railleur : — Je vous l'ai dit déjà, madame, je n'ai pas d'autre mère que la reine Catherine de Médicis, — qui daigna m'adopter à ma naissance.

Malgré son endurcissement moral, Catherine éprouva le plus profond mépris pour cet homme dénaturé et le congédia.

L'événement que nous venons de rapporter changeait les plans de la rusée Italienne. Elle se dirigea donc vers le pavillon isolé des jardins, pavillon dans lequel le Tueur du Roi lui avait dit se trouver l'ancienne amante de Henri II.

Catherine frappa résolument à la porte. Ce fut Clopinet qui vint ouvrir. En même temps, un cri s'échappa de l'intérieur de la chambre, et une jeune fille, épouvantée, entoura de ses bras Sarah Flamin :

qu'on n'exige pas, dans la plupart des cas, qu'une déclaration préalable soit faite avant l'exécution des travaux.

La commission conclut en proposant le renvoi à LL. EE. M. le ministre des finances et M. le ministre de travaux publics.

M. Leroy de St-Arnaud demande l'ajournement de la discussion.

L'ajournement de la discussion est prononcé. M. le président annonce qu'il a reçu de M. le garde des sceaux le rapport présenté à l'Empereur sur la suite donnée aux pétitions aux divers ministres par le Sénat pendant la dernière session.

Ce document sera imprimé et distribué. M. de Goulhot de St-Germain, rapporteur : Cent cinquante-deux habitants de Ganojès (Hérault), se plaignent qu'on n'applique pas dans leur canton les dispositions du décret des 9-14 septembre 1848 limitant à douze heures le travail effectif dans les manufactures et usines.

La commission conclut à l'ordre du jour. Sur la proposition de M. Leroy de Saint-Arnaud et après quelques observations de M. Le Verrier, la discussion est ajournée.

M. Silvestre de Sacy, rapporteur : Le sieur Ribollet, entrepreneur de pavage à Avignon (Vaucluse), demande :

1° Que le ministre de la justice fasse un règlement qui impose aux avocats, dans leurs plaidoiries, une plus grande retenue, soit à l'égard des personnes, soit à l'égard des institutions;

2° Qu'on soumette à l'impôt du timbre les publications de la presse légère;

3° Que toutes les atteintes calomnieuses portées par les journaux contre les ministres de la religion, soient d'office déferées aux tribunaux par le ministère public.

La commission propose l'ordre du jour. Adopté.

M. Silvestre de Sacy, rapporteur : Le sieur Lhôte, membre de l'Institut historique de France, Dunkerque (Nord), demande, en exécution d'une loi du 22 mars 1846, que le gouvernement fasse publier les documents archéologiques recueillis sur l'Egypte par son frère, Nestor Lhôte, et acquis par l'Etat.

Après un court débat, auquel prennent part MM. Le Verrier, Lebrun et le rapporteur, le renvoi au ministre de l'instruction publique, proposé par la commission, est prononcé.

M. le général Thiry, rapporteur : Le sieur Marie, officier de gendarmerie, en garnison à Paris, demande :

1° Que les officiers logés dans les casernes ne paient pas d'impôt financier;

2° Qu'on réduise le taux de la contribution mobilière qui leur est appliquée.

La signature est illisible et l'on n'a pu constater l'identité de l'auteur de cette pétition; c'est pourquoi la commission propose de l'écartier par la question préalable.

Après un court débat, auquel prennent part MM. Leroy de St-Arnaud, Chaix d'Est-Ange et Lefèvre Durulé, le Sénat déclare que cette

— Ma mère, protégez-moi !... fit-elle avec angoisse; voici ma persécutrice !... Dans cette jeune fille, la reine-mère reconnut Marthe, qu'elle croyait enfermée à l'abbaye de Montmartre.

Bientôt nous connaissons les scènes qui se déroulaient dans le pavillon des jardins; mais suivons le grand-prieur de France se préparant à rentrer dans l'appartement mis à sa disposition par le duc d'Altenay.

Déjà, d'Angoulême avait franchi quelques marches du perron, lorsque un nœud coulant, habilement lancé, enserra rapidement son cou.

Par un mouvement brusque d'attraction, le duc tomba à la renverse et son crâne heurta une dalle de pierre.

Le choc lui fit perdre connaissance. L'homme qui avait lancé le nœud coulant était le baron de Castellane. — qui, ayant survécu à la blessure reçue dans la petite maison voisine de la butte Saint-Roch, s'était rendu à Aix, après son rétablissement, dans l'espérance d'atteindre le misérable qui avait consommé son déshonneur.

En arrivant dans cette ville, Altoviti apprit que d'Angoulême venait de quitter la France, en compagnie de la baronne de Castellane.

Alors, dévorant sa honte, aspirant plus encore à la vengeance, le malheureux époux attendit les événements, et, retiré à Marseille, interrogea tous les échos qui pouvaient lui apporter des nouvelles des fugitifs.

Enfin, il apprit que la baronne de Castellane était de retour à Aix.

pétition doit être considérée comme non avenue.

Le Sénat entend encore divers rapports sur des pétitions qui ne donnent lieu à aucune discussion et qui sont présentées par MM. de Goulhot, de St-Germain, le général comte Gudin, de Montque, de Sacy, Lacaze, et le général Thiry.

M. Le Verrier rappelle, à l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, qu'une pétition sur l'enseignement supérieur est depuis longtemps à l'état de rapport et il s'étonne qu'elle ne soit pas portée à l'ordre du jour.

M. le président. Il se peut qu'elle ait été renvoyée à un nouvel examen de la commission. En tous cas, je ferai prendre à ce sujet les informations nécessaires pour répondre à M. Le Verrier.

La séance est levée.

Nouvelles du Jour

A l'ouverture de la séance du lundi 13 décembre, M. de Piré, revenant sur la circulaire du « travailleur » Girault, rappelle qu'en 1848 on a invalidé l'élection d'un député qui avait revêtu indument la blouse gauloise du travail, tandis qu'en réalité il était maître des requêtes au conseil d'Etat.

M. de Bulach relève le mot « majorité muette » prononcé samedi par M. Jules Favre. « Quand on possède le talent de parole de M. Jules Favre on devrait être indulgent pour ceux qui sont doués moins heureusement.

M. Jules Favre répond que s'il a accusé la majorité de mutisme, c'est pour avoir voté sur l'élection de M. Girault sans avoir discuté les faits qu'elle paraissait lui reprocher.

En l'absence de M. Delmas, M. Martel prie M. le ministre de l'intérieur de remettre à un autre jour la discussion sur les annonces judiciaires.

M. de Forcade dit qu'il est à la disposition de la Chambre. Dans l'état actuel des choses, il ne sera pris aucune décision parlementaire approfondie.

MM. Glais-Bizoin, Rochefort, Guyot-Montparyoux, Haentjens et de Forcade, parlent sur la question de la vente des journaux. La Chambre prononce la clôture.

— On répand à nouveau des bruits de crise ministérielle. Ils s'appuient particulièrement sur des conférences qui eu

L'outragé y revint immédiatement, et descendit de voiture le soir même où d'Angoulême avait reçu, par l'intermédiaire de Restaud, le message du chancelier de la Couronne.

Sans pitié, cette fois, pour sa criminelle épouse, Altoviti l'étrangla avec sa propre chevelure; puis s'élançant sur les traces de d'Angoulême, et, le talonnant de relai en relai il arriva en même temps que lui, dans la capitale.

A Paris, et sachant que le duc avait reçu l'hospitalité de d'Altenay, le baron épia l'occasion propice, et ce fut la fête de carnaval qui vint la lui fournir.

A l'ombre de l'encombrement de la foule, le baron de Castellane s'introduisit dans les jardins de l'hôtel ducaal; — nous avons constaté, plus haut, comment il atteignit son but de vengeance.

Aussitôt que le grand-prieur de France fut tombé par suite de l'attraction du nœud coulant, Altoviti saisissant son poignard :

— Je te frappe à la même place où jadis tu m'as frappé, duc ! s'écria-t-il avec un indéfinissable accent de rage.

Et, de son arme vengeresse, il ouvrit les entrailles du duc d'Angoulême.

Le grand-prieur ne proféra pas même un râle agonisant.

Sa vengeance accomplie, de Castellane, s'enveloppant de son manteau, voulut regagner les cours de l'hôtel, afin d'échapper aux poursuites de la justice.

Le baron arpena le jardin à grand pas, et allait atteindre la porte de communication, lorsqu'il

lieu, aux Tuileries, entre l'Empereur et divers personnages politiques.

Nous croyons pouvoir affirmer que, jusqu'à présent, aucune des combinaisons mises en avant n'a été adoptée.

— La session extraordinaire, y compris les interpellations, n'ira pas, dit-on, au-delà du 23 décembre. Le Corps législatif se séparera alors pour se réunir, vers le 15 janvier, en session ordinaire.

— On dit que M. Rochefort a reçu de ses commettants l'avis de ne point prendre part, momentanément, aux discussions de la Chambre.

— L'Empereur et l'Impératrice ont reçu samedi, au palais des Tuileries, en audience particulière, M. de Lesseps et sa jeune femme, arrivés tous deux depuis 24 heures à Paris.

Troubles de Marseille

Voici les détails que nous apporte le Courrier de Marseille :

Avant-hier soir, 8 décembre, dès six heures et demie, un grand nombre de maisons de tous nos principaux quartiers, et notamment rues Paradis, St-Ferréol, de Rome, Cannebière, boulevard Dugommier, boulevard du Nord, cours Bonaparte, et aux environs de la Mission-de-France, ainsi que tous les édifices religieux, étaient garnis de lampions en l'honneur de l'anniversaire de la proclamation de l'Immaculée Conception de la Vierge et de l'ouverture du concile. On voyait plusieurs transparents lumineux portant comme légendes : « Vive Pie IX ! Vive Marie conçue sans péché ! Vive les zouaves pontificaux !... » Et, en outre, à la rue Saint-Ferréol, notamment de grandes fleurs de lys s'élevaient à plusieurs fenêtres avec la tiare.

Cette manifestation, certes toute pacifique, a donné aux libres penseurs de Marseille l'idée d'une contre-manifestation bruyante.

En effet, vers les neuf heures, une bande de soixante individus environ se réunir au haut du boulevard du Nord et en face de la statue de la Vierge. Ces individus entonnèrent d'abord le Vengeur, puis le refrain des Lampions. Après une courte station, ils se rendirent au théâtre Musset, sans doute pour s'entendre et délibérer sur la manifestation projetée. Ils trouvèrent cette salle occupée par les ouvriers layettes, actuellement en grève. Après quelques pourparlers inutiles, ils se retirèrent et descendirent sur la rue Noailles.

La bande s'était considérablement accrue dans le trajet ; douze à quinze cents personnes la composaient alors ; elle était, en outre, suivie, comme toujours, par un grand nombre de curieux. Après avoir descendu la rue Noailles et la Cannebière, elle remonta la rue Paradis commençant à chanter la Marseillaise et s'arrêtant devant chaque maison illuminée en huant et en sifflant. Arrivée au haut de la rue Paradis, elle prit la rue Armény, traversa la place de la Préfecture et redescendit sur la Cannebière par la rue de Rome. Il était alors dix heures et demie.

Jusqu' alors cette bande de tapageurs s'était bornée à crier et à chanter, et l'autorité dut prendre des mesures de précautions. On crut même que la bande se disperserait d'elle seule. En effet, elle était entrée par groupes dans les cafés de la Cannebière et l'on put espérer que tout était terminé. Malheureusement il n'en était pas ainsi.

Après de copieuses libations, les libres-penseurs et socialistes se reformèrent en

colonne, et passant par la rue Impériale débouchèrent tout-à-coup devant l'évêché. Quelques pierres furent lancées, et des lampions brisés, la sentinelle fut légèrement blessée.

Surexcités alors autant par la boisson que par ses premiers dégâts, la bande qui comptait encore un millier de personnes, revint sur la Cannebière et prit la rue de Rome, en criant : « A la préfecture ! A la préfecture ! » Plusieurs réverbères furent brisés. Arrivés devant l'hôtel de la préfecture, elle fit halte sur la place Saint-Ferréol, se tenant à une distance respectueuse de la façade et chantant à pleins poumons la Marseillaise. Il était alors minuit et demi.

A ce moment, un individu bien connu pour ses opinions ultra-radicales et qui paraissait être le chef du mouvement, se retourna vers ses frères et amis et, montrant la porte de la Préfecture, s'écria : « En avant ! en avant ! » Quand ils ne furent qu'à quelques mètres, la grande porte s'ouvrit en effet, mais pour laisser passer une cinquantaine de sergents de ville qui ont opéré sur le champ plusieurs arrestations.

La bande se dispersa aussitôt pour ne plus se reformer. Cet incident n'a eu aucune suite et l'ordre le plus parfait n'a cessé de régner tout le reste de la nuit.

Avant le jour on avait déjà relâché tous les individus que la curiosité seule avait pu joindre à la bande des tapageurs et que l'on a reconnus être complètement étrangers à la manifestation.

Parmi les quelques individus qui ont été maintenus en état d'arrestation figurent quatre repris de justice.

Trois sergents de ville ont été blessés, mais légèrement.

Les croyances de M. Rochefort

Oseur et poseur : Voilà M. Rochefort photographié sans retouche. Hier conventionnel, aujourd'hui athée, demain socialiste, et toute cela uniquement pour mettre sa personnalité en évidence.

Ainsi s'explique la lettre ci-après, adressée aux « libres-penseurs » lyonnais par le rédacteur de la Lanterne :

« Paris, le 7 décembre 1869.

« Citoyens,

« Si les religions, de quelque nature qu'elles soient et de quelque part qu'elles viennent, ne constituent pas un attentat permanent à toutes les libertés et à tous les progrès, les tyrans mettraient moins d'empressement à restaurer ces auxiliaires de l'absolutisme dès qu'ils s'emparent du pouvoir.

« Nous avons assez de menottes et de fers aux pieds dans la vie privée et politique sans nous en forger encore pour notre esprit et pour notre pensée.

« Le premier devoir d'un peuple qui veut s'affranchir (et quand nous affranchirons-nous si ce n'est maintenant ?) est de rejeter cette entrave qu'on appelle une religion, et qui mène fatalement à l'esclavage ceux qu'elle ne mène pas à la folie.

« Je vous félicite donc de tout mon cœur, citoyens, d'avoir eu l'idée féconde d'opposer aux processions et autres simagrées de nos ennemis, la seule communion dont nous voulons user, la communion des convictions républicaines et des sentiments de fraternité.

« Mille poignées de main à tous les libres penseurs de la grande cité lyonnaise de la part d'un combattant de la grande cité parisienne. » HENRI ROCHEFORT. »

sentit une vive douleur au cou et tomba sans proférer une parole.

L'auteur de ce nouveau crime s'était élancé de l'angle d'un mur, qui lui avait servi à se dissimuler depuis quelques instants.

C'était Maurevel.

Le coup que le Tueur avait porté à Castellane était horrible, — car la tête en fut presque détachée du tronc.

— Enfin ! tu ne me poursuivras plus de ta haine, capitaine d'Altenay !... s'écria l'assassin, en écartant le manteau de la victime.

Mais quelle fut la surprise de Maurevel lorsque, à la clarté des rayons de l'astre de nuit, il reconnut qu'il s'était trompé !

— Malédiction ! murmura-t-il ; ce n'est pas le chancelier !... Et, pourtant, il m'avait bien semblé le voir là, tout à l'heure ! Ah ! bast ! ce sera à recommencer, voilà tout !... En attendant, il s'agit de faire disparaître cette ruine humaine !...

Le Tueur, chargeant sur ses épaules le cadavre du baron, se dirigea vers une porte secrète communiquant à une ruelle, traversa cette ruelle et gagna avec précaution le carré Saint-Gervais.

Ce carré était alors d'une malpropreté sans exemple. Jour et nuit, les pourceaux s'y vautreient, après avoir librement cherché leur nourriture jusques dans les rues adjacentes.

A l'heure où Maurevel y arriva, avec son fardeau, les animaux immondes dormaient, étendus dans les nids fangeux qu'ils s'étaient creusés en terre.

— Allons ! détrit humain ; à la pourcerie ! goguenarda le Tueur.

Et il jeta le cadavre du baron de Castellane au milieu de ces ogres d'une dégradante espèce.

Nous renonçons à peindre le mouvement qui s'opéra parmi les pourceaux ; ces bêtes avides se ruèrent sur leur proie, pendant que l'affidé de Catherine regagnait les jardins de l'hôtel par la même issue qui lui avait servi à en sortir.

— Je serai peut-être plus heureux tout à l'heure, se dit à part lui Maurevel. En tous cas, n'oublions pas que madame Catherine a ordonné que que Sarah Flamit soit, cette nuit même, conduite au Louvre, dans l'antichambre du bourreau !

En s'approchant du pavillon qu'il avait précédemment désigné à la reine-mère, le sbire royal se heurta contre le corps du duc d'Angoulême.

— Ah ! ça, — mais c'est donc la nuit aux morts !... ricana-t-il.

Puis, se penchant vers le cadavre :

— Le grand-prieur !... assassiné !... Par qui donc ? continua-t-il avec surprise ; ah ! ma foi ! tant pis, sa dépouille ne sera jamais mieux placée que sous l'égide même de sa mère Sarah !

Alors saisissant le cadavre du duc, Maurevel alla le placer en travers de la porte extérieure du pavillon !...

— Là !... fit-il ; si Sarah veut sortir par ce côté, pendant que je vais, moi, la pourceasse de l'autre, la vue de cette momie arrêtera bien sûrement sa fuite ! Eh ! mais, qu'est-ce que j'entends ?... on croirait !...

Le Tueur préta l'oreille.

Voici, d'autre part, une épître de M. Raspail aux mêmes pour les remercier de l'avoir acclamé président honoraire de leur société :

« Arcueil-Cachan, 2 décembre 1869.

« Je suis fier d'avoir mérité le titre que m'a donné la réunion par vous présidée.

« La foi que vous professez aujourd'hui, il y a longtemps que je l'ai mise en pratique : elle remonte jusqu'à mon âge de 19 ans.

« J'accepte donc ce titre avec enthousiasme ; mais permettez-moi d'y mettre une condition : c'est que tous ceux qui font partie de cette société se mettent à donner l'exemple de la libre pensée, en adoptant pour devise :

« Naitre sans prêtre, se marier sans prêtre, mourir sans prêtre, HONNEUR ET CONSCIENCE, c'est la seule religion que la nature ait gravée dans nos cœurs. Recevez, etc. F.-V. RASPAIL. »

A l'audience de samedi, le tribunal correctionnel a été, dit le Journal de Toulouse, appelé à statuer sur la poursuite du ministère public contre le journal l'Emancipation.

Après le réquisitoire de M. Bellet, procureur impérial, et la défense par M^e Ebelot, avocat, le tribunal, écartant le délit de provocation publique non suivie d'effet à un attentat ayant pour but de changer le gouvernement, a retenu seulement celui d'offenses envers l'Empereur dans le numéro dudit journal du 1^{er} décembre courant.

En conséquence, M. Duportal, rédacteur-gérant, et M. Savy, imprimeur, ont été condamnés : le premier à deux mois de prison, deux mille francs d'amende ; M. Savy, imprimeur, à quinze jours de prison, mille francs d'amende et solidairement aux frais.

Dans l'affaire du Rappel, jugée le 10 de ce mois, le débat a été très-animé. Le président a interrompu fréquemment MM. Gambetta et Jules Favre.

La salle a été évacuée à la suite des murmures du public.

Ont été condamnés : M. Barbieux à 6 mois de prison et mille francs d'amende ; M. Charles Hugo à 4 mois de prison et mille francs d'amende.

Procès Troppmann

La Chambre des mises en accusation a rendu son arrêt de renvoi de Troppmann devant les assises de la Seine. Cet arrêt ne contient pas moins de treize chefs d'accusation : faux en écriture de commerce et faux en écriture privée, usage de faux, empoisonnement, vol simple et huit assassinats.

L'affaire viendra le 26 décembre. La liste des témoins, qui n'est pas encore close, en comprend déjà plus de soixante, et atteindra probablement la centaine.

Troppmann est arrivé vendredi matin à la conciergerie. Il a été enfermé dans la cellule n° 1 des nouveaux bâtiments, en compagnie de deux détenus et de deux inspecteurs de la sûreté. Il est resté pendant quelques heures dans le plus profond abatement, puis, oubliant ses graves préoccupations, il a bientôt repris sa bonne humeur et s'est remis à chanter et à siffler comme dans sa cellule de Mazas.

Maintenant qu'il se sent perdu, l'assassin

— La voix de la reine-mère !... Ah diable, ce n'est pas le moment de l'escalade !... attendons.

Et Maurevel attendit, en effet, en se dissimulant derrière les arbres.

Mais le misérable l'avait dit lui-même : c'était la nuit aux morts !

Soudain, il se sentit frapper sur l'épaule.

— Quel gibier attends-tu donc, posté là comme une chouette de mauvais augure ?... fit une voix railleuse.

— Serlabous ! exclama le Tueur du roi en se retournant. Ah ! tonnerre !... il y a assez longtemps que je te cherche !...

— Dans quel but, maître !

— Oh ! nous avons un vieux compte à régler ensemble.

— Peuh ! peccadilles que tout cela ; entre gens de guerre !

— Ah ! tu appelles peccadilles une trahison aussi consommée que la tienne !...

— Dam ! chacun se range dans le camp qui lui convient.

— Assez ; qui ne sert pas est mon ennemi !

— Quant à ce qui concerne le service, je ne connais que celui de mon ancien capitaine d'Altenay !

— Mais, maître Serlabous, en passant sous ses ordres, tu as failli me faire perdre la vie, à moi !

— Ta mort eût été ma meilleure pénitence, pour les péchés que j'ai commis lorsque j'étais ton acolyte !...

de la famille Kinck n'a plus qu'une idée en tête, c'est de mettre fin à ses jours avant de comparaître devant les assises ; ce sont ces projets qui ont nécessité un surcroît de surveillance et fait placer avec lui quatre personnes chargées d'épier ses moindres gestes et d'empêcher toute tentative de suicide.

Les ordres les plus sévères du parquet interdisent toujours, à qui que ce soit, de visiter le prisonnier.

— Troppmann ne s'est pas encore pourvu contre l'arrêt de renvoi. Il a pour remplir cette formalité jusqu'à aujourd'hui. Mais il paraît qu'il a abandonné son premier projet et qu'il s'abstiendrait d'user du droit qu'il a de se pourvoir.

M^e Lachaud l'a vu, hier, dans le parloir des défenseurs et il a conféré avec lui pendant une heure.

Bulletin Vinicole

Montcuq (Lot), 9 décembre. — Les acheteurs ordinaires de Moissac, d'Agen, de Bordeaux, quelques-uns du nord ou du centre de la France, ont encore très peu acheté de la récolte de 1869, qui est cependant excellente sous tous les rapports.

1^{er} choix, 60 fr.; 2^e, 50, 3^e, de 30 à 45 fr. le fût de 228 litres

On n'achète qu'au fût ou barrique de 228 litres, ou au tonneau de quatre barriques, nu pour le vin ordinaire, logé lorsqu'il sort du pays.

Il se fait un très-bon vinaigre sur le marc du raisin blanc ou rouge, dans les mêmes prix que les vins. 30 à 50 fr. les 228 litres.

Montrichard (Loir-et-Cher), 9 déc. Le commerce des vins est on ne peut plus calme, les demandes se font peu par le commerce extérieur, la qualité est bonne, mais les vins ne sont pas aussi colorés et alcooliques que les 1868, de 60 à 65 fr. la pièce de 250 litres, fût compris ; il ne se vend pas ou presque pas de vin nu.

Le Broussel (Var), 8 décembre. — Le prix du vin est de 15 à 17 fr. la millerole de 70 litres, c'est-à-dire de 21 à 22 fr. l'hectolitre ; le vin de choix se tient ferme à 24, 25 fr. l'hectolitre non logé.

Il y a en ce moment très peu de demandes, mais je crois que bien des appointements se feront vers la Noël et que nos propriétaires en ressentiront l'heureuse influence.

La Rouquette (Dordogne), 8 déc. — Quelques ventes de vin blanc se sont traitées au prix de 385 fr., je dis 280 fr. le tonneau d^e des barriques neuves de 228 litres.

Fitou (Aude), 8 décembre. — Le peu qu'il s'achète, se fait de fr. 23 à 24 ; mais pour peu que les affaires reprennent, une hausse sur nos vins est imminente.

Fronton (H.-Garon.), 8 décembre. — Nos vins valent de 35 à 36 fr. la barrique bordelaise prix chez le propriétaire. 2 fr. 50 à 3 fr. de frais par barrique pour arriver en gare.

Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or), 8 décembre. — Peu ou point d'achats ; cette situation ne s'améliore pas avant les soutirages. Le commerce n'apparaît pas. Le peu de vente est fait aux consommateurs de la contrée. Paris et les environs semblent ralentir leurs demandes.

Les bons vins sont vendus. Les ordinaires se cotent de 60 à 70 fr. la pièce de 228 litres nu, suivant les contrées.

— Alors, la tienne causera la joie de mon âme, traître !... meurs donc !...

En prononçant ces paroles, Maurevel fit un bond subit et s'élança sur Serlabous, le poignard à la main.

— Mais, le vieux soldat était à la parade.

Il connaissait si bien son ancien chef !...

Serlabous se fit un bouclier de son manteau, et l'arme du Tueur, glissant sur le drap, n'effleura même pas la chair.

Alors, une lutte horrible commença entre les deux hommes, jadis affiliés pour le meurtre et la rapine.

Le sang coula et rougit la neige !...

On eût dit deux panthères cherchant à s'entre-déchirer.

Enfin Serlabous s'affaissa lourdement

Le poignard de Maurevel l'avait frappé au cœur.

— Encore un, dit le Tueur en poussant du pied sa victime ; mais je ne puis pourtant pas, continuellement, porter de la nourriture aux pourceaux du carré Saint-Gervais !... ça pourrait devenir malsain pour ma personne !... ah ! le puits !...

Une idée infernale avait traversé l'esprit du sbire de la royauté.

Il saisit Serlabous par les pieds et le traîna jusqu'à un puits très-profond, servant pour l'arrosage des jardins pendant la saison printanière.

Arrivé près de la margelle, il souleva le cadavre à bras le corps, et le jeta dans le gouffre.

Bayonne (Basses-Pyrénées), 8 déc. — Les environs de Bayonne ne possèdent que quelques parcelles de vignes échappées à l'oïdium et dont le produit me paraît trop minime pour qu'il en soit tenu compte.

Les vins secs ou liquoreux d'Aragon (Espagne) qui, coupés avec des vins blancs de Gers, alimentaient, seuls, la place de Bayonne, y sont, cette année, remplacés par les bons vins de Béziers de Lézignan, de Narbonne et du Roussillon. Le bon Tragon vaut à 14 degrés, de 29 à 30 fr. l'hectolitre. — rendu nu sur place à Bayonne.

Castelnau (Hautes-pyrénées), 8 déc. — Les cours se cotent à 60 fr. les 309 litres non logés.

Quelques pièces d'une qualité supérieure se sont payées 75 fr. les 300 litres.

(Moniteur vinicole)

Bulletin Agricole

On voit dans les feuilles que l'on s'occupe beaucoup, à Paris, des gens de la campagne. Il y en a qui disent que le paysan ne s'entend ni aux élections ni à rien. Le paysan laisse dire et continue son petit bonhomme de chemin. S'il avait directement la voix au chapitre, peut-être bien que les affaires n'en iraient pas plus mal. Allez donc faire entendre ça aux gens de la ville !...

Pour le quart-d'heure, il s'agit de savoir si les mercures se fixeront, comme tous les ans à pareille époque. Depuis huit jours, la hausse a persisté et s'est généralisée ; on peut l'évaluer, quant au froment, de 75 c. à 1 fr. par hectolitre. Le cours moyen, en bonne qualité de 76 à 77 kilos, est de 18.50 à 19 fr. (l'hectolitre) ; les apports sont suffisants, mais moins forts qu'il y a quinze jours ou trois semaines.

A la halle de Paris, les cours sont en réaction. Ils se raisonnent ainsi : farines, huit marques 54.50 (les 157 kil.). Blés, assez offerts, de 32 à 33 (les 120 kil.). Seigles, même situation, de 19.50 à 20 fr. (les 115 kil.). Orges, languissantes, de 18 à 18.50 (les 100 kil.). Avoines, assez peu demandées, de 17.75 à 18.25 (les 100 kil.). Le tout en gare d'arrivée.

Beaucoup d'activité dans nos ports de commerce, prix bien tenus pour les vendeurs. H***

Chronique locale.

Chemin de fer d'Orléans (Service d'hiver)

CAHORS A LIBOS

Table with 2 columns: Départs and Arrivées. Rows for Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte.

LIBOS A CAHORS

Table with 2 columns: Départs and Arrivées. Rows for Poste mixte, Omnibus mixte.

Prix des places.

1^{re} classe, 5 fr. 80. — 2^e classe, 4 fr. 35. — 3^e classe, 3 fr. 20.

— A ta santé Serlabous ! ricana-t-il, et ne bois pas tout ; laisse-en pour les autres !...

A l'instant où le Tueur achevait cette grossière raillerie, un baillon s'appliqua sur sa bouche et des cordons entourèrent ses membres.

Mais, ce nouvel incident nécessite de notre part quelques détails préliminaires.

A la suite de la scène émouvante qui se passa, à la fin de notre première partie, dans le clocher de Saint-Médard, — et lorsque Maurevel se fut éloigné sous la sauvegarde du chevalier du guet, — on transporta, dans sa demeure, Perrin Mauduit blessé à mort.

Comprenant qu'il ne lui restait plus que quelques heures à vivre, le vieux sonneur, dominant l'émotion que lui causaient les pleurs d'Alix et d'Etienne, pria ce dernier d'aller quérir Loysel, le tavernier de la rue de l'Ourcine.

Loysel étant arrivé, et s'étant assis au chevet moribond, ce dernier lui dit d'une voix faible : — Mon vieux camarade, mon âme va bientôt s'échapper de son enveloppe terrestre, pour retourner dans une patrie où j'espère être à l'abri de toutes les misères humaines !...

— Mais non, mais non, père Mauduit, vous vous trompez ! répondit le tavernier vivement ému ; vous n'en êtes pas encore là, par saint Christophe ! — comme dirait Clopinet

— Si, Loysel ; j'ai conscience de mon état ! je me meurs ! Ecoutez-moi, pour la dernière fois.

La suite au prochain numéro.

CHRONIQUE AGRICOLE
et Politique

La situation agricole est généralement bonne; les semailles se sont faites dans des conditions favorables et tout semble nous présager une abondante récolte, car les agriculteurs savent par expérience qu'un été chaud, comme celui de cette année, donne à la terre des principes qui réparent sa fécondité.

Aussi les marchés sont impressionnés par ces conditions favorables et les blés subissent sur les grandes places une dépréciation qui paraît, au premier abord, peu proportionnée à l'importance réelle de la dernière récolte; on peut induire de là que nos réserves étaient abondantes et que les grands pays producteurs ont été plus favorisés que la France.

Faut-il se plaindre de la concurrence que viennent nous faire les blés étrangers? Non certes, car aujourd'hui, avec les chemins de fer, tous les peuples étant solidaires les uns des autres, ont surtout intérêt à multiplier entre eux les relations commerciales, c'est là pour tous une question de vitalité.

La France ne doit plus relever les barrières qu'elle a abaissées, car ses enfants ont assez d'énergie pour accepter franchement la lutte et en sortir victorieux; ici, du reste, la concurrence surexcite la production et pousse fatalement notre agriculture vers une situation économique plus en rapport avec ses véritables intérêts.

Que n'avait-on pas dit, lors de la promulgation du traité de commerce? Les bestiaux étrangers devaient envahir nos marchés et les blés de la Russie ne pouvaient que faire aux nôtres une concurrence désastreuse; aujourd'hui l'expérience est faite: la viande est plus chère que jamais, et tous les blés du monde entier n'ont pas empêché, il y a deux ans, les blés d'atteindre le prix élevé de 38 francs l'hectolitre.

Nous pouvons même reconnaître que, sans la liberté des échanges, l'alimentation de la capitale, en ce qui concerne le bétail, aurait été gravement compromise; car nous savons tous que depuis 7 à 8 ans l'Allemagne seule entre pour un tiers dans l'approvisionnement de nos marchés. Il est donc constant que, sans ces apports, la viande se serait élevée à des prix exorbitants et serait devenue un objet de luxe réservé seulement aux classes les plus riches. (1)

Si l'agriculture française accepte franchement cette situation, se réservant de trouver dans la lutte une vitalité nouvelle, ne serait-il pas humiliant pour la nation de voir l'industrie française, qui a pour elle les grands capitaux et les hommes capables, entreprendre une croisade rétrograde et la mener à bonne fin.

Nous autres, agriculteurs, nous n'avons rien à faire de cette protection dont on veut nous gratifier, car nous savons qu'elle serait comme autrefois purement illusoire. Qu'arriverait-il, en effet, pour les blés sous l'empire de l'ancienne législation?

Nous étions protégés seulement en temps d'abondance, alors que les blés étrangers ne pouvaient venir, à cause de la villeté des prix, et nous cessions de l'être par raison d'humanité, au moment où la récolte était chez nous peu abondante, offrait une marge suffisante à l'importation.

Mais si la protection était de nul effet pour l'agriculture, il n'en était pas de même pour l'industrie qui, n'ayant pas à compter avec l'industrie mobile, trouvait le moyen de nous vendre ses produits à un prix exorbitant.

Nous étions donc dupes, cela est certain. C'est à nous d'aviser pour que ces temps ne reviennent pas, car cet état de choses ne saurait convenir à cette France qui aime surtout l'égalité et a toujours trouvé dans l'application de ce principe, la cause première de sa grande prospérité.

De nos jours, il ne doit plus y avoir de barrières entre les peuples; le principe de la liberté commerciale s'impose d'une manière absolue, et il ne serait pas logique de voir la France revenir en arrière au moment même où elle veut inaugurer chez elle la liberté politique.

L'agriculture française a du reste tout ce qu'il lui faut pour dominer la situation; car du jour où elle voudra augmenter sérieusement l'effectif de son bétail, elle ne craindra plus la concurrence étrangère en ce qui concerne les céréales.

Produire du vin et de la viande telle doit être, suivant les lieux, la préoccupation constante de l'agriculteur français, avec la liberté des échanges, la consommation du vin ne peut qu'augmenter dans des proportions immenses et l'entretien d'un plus nombreux bétail diminuera sensiblement le prix de revient de nos blés;

(1) Au dernier marché de la Vilette du 2 décembre, sur 15,688 moutons, l'étranger en a fourni 11,497

Nous ne pouvons donc que conseiller aux propriétaires du Causse de convertir en pâturages toutes ces terres maigres qui leur donnent tout au plus 5 à 6 fois la semence; car tout le blé qu'ils produisent dans ces conditions déplorables les constitue sérieusement en perte; en faisant cela, ils diminueront les frais de culture, augmenteront l'effectif de leurs troupeaux, et comme je le disais plus haut, la viande de mouton, devienne de plus en plus rare, ne pourra que leur procurer de grands bénéfices.

Le Comice de la circonscription agricole de Vayrac s'est constamment préoccupé de ces besoins de notre agriculture, et aujourd'hui, grâce aux subventions du conseil général et de la municipalité de Vayrac, il a organisé pour 1870, un concours d'animaux gras qui se tiendra les 17 mars et 17 avril à Vayrac et les 27 mars et 27 avril à Puy-brun; les engraisseurs de tous les pays seront appelés à concourir et les prix seront assez importants pour exciter leur émulation. Nous nous empressons de publier le programme aussitôt que nous connaissons l'importance de la subvention qui nous sera accordée par M. le Ministre de l'Agriculture.

Puisqu'il est ici question de la Société agricole de Vayrac, je crois de mon devoir, en ma qualité de secrétaire du comice, de relever les critiques grossières que se permet à notre égard un certain énergumène qui, suivant sa bonne habitude, attaque tout ce qui se fait de bien; Mais nous savons par expérience que cet homme n'est pas bon prophète et qu'il porte malheur à toute les causes qu'il patronne; à cet égard, nous sommes entièrement rassurés sur l'avenir d'une société agricole qui compte dans son sein toutes les personnes honorables du pays.

Que ce tartuffe éhonté, prenant cette fois-ci le masque de père Géroime, emprunte les colonnes hospitalières de certain journal pour nous attaquer et prédire notre fin prochaine, nous n'en sommes pas surpris.

A chacun ses aptitudes et son œuvre! A côté de ceux qui construisent ne faut-il pas qu'il y ait aussi les apôtres de la destruction?

Mais faisons trêve à ces tristes dégressions et permettons-nous comme chroniqueur d'envoyer tous nos encouragements à ces députés qui travaillent à l'édifice de la liberté.

Aujourd'hui il importe surtout que la commune soit émancipée; l'esprit public en sera fortifié et le grand parti conservateur libéral prendra d'autant plus de force et d'autorité que le gouvernement semblera se désintéresser dans la lutte.

Dans un pays comme la France où l'égalité la plus absolue est la base essentielle de notre édifice social, les grandes commotions ne sont plus à craindre et la liberté est le seul remède qui puisse dissiper l'erreur.

Du BOUSQUET-LABORDERIE,
Secrétaire du Comice agricole de Vayrac

Le Journal d'Agriculture donne le moyen suivant de guérir le vin piqué :

Ce moyen consiste à placer sur la bonde un pain chaud, sortant du four, moins cuit, cependant, que celui dont nous nous nourrissons; la quantité approximative est d'un demi-kilogramme par cent litres.

On fait une brèche ronde dans la croûte du côté plat; on place ensuite le pain de façon à faire communiquer exactement cette brèche avec le trou de la bonde du tonneau, et le vin se guérit sans que nous puissions expliquer pourquoi. On doit laisser ainsi pendant quarante-huit heures cette simple préparation sans tirer ni tourner la clanche ou le robinet.

Le vin piqué ou absinthé provient quelquefois du peu de soin du tonnelier à surveiller ses fûts. Il est quelquefois si petit moyen qui n'ait sa grande valeur. C'est un vieux proverbe trouvant facilement ici son application.

Depuis que le prix des huîtres a cessé d'être abordable, un nouveau coquillage, dit le Journal de Bordeaux, s'est produit à la halle et obtient un grand succès auprès des amateurs.

La palourde, bivalve plus petit que l'huître et d'une forme plus elliptique, a un goût délicieux et peut parfaitement remplacer le mollusque ruineux. On le dit, et nous voudrions y croire. Le fait est que la consommation s'est développée à Bordeaux. C'est un aliment délicat et à la portée de toutes les bourses.

On débite la palourde sur les marchés de Paris, à 60 c. le litre.

Elle abonde dans le bassin d'Arcachon et sur tout le littoral.

La Normandie en expédie à Paris des quantités considérables.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai eu la pensée de vous écrire quelques lignes au sujet de la fête qui a été célébrée mercredi dernier à la Cathédrale. Vous n'y assistiez probablement pas, car c'était au moment de l'impression de votre journal, et cette heure ne doit pas compter au nombre de vos loisirs hebdomadaires.

A ma lointaine entrée dans la nef, je fus étonné de l'affluence inaccoutumée qui la remplissait; rarement, j'ai vu un aussi nombreux concours. Les hommes mêmes, auditeurs toujours un peu plus difficiles à attirer, occupaient tout le chœur, ils étaient venus comme moi pour entendre un jeune prêtre très ami des habitants de cette ville, M. l'abbé Lacarrière, curé à Figeac. Par une exception fort honorable pour lui, on nous avait fait connaître le nom du prédicateur, le dimanche précédent, et son ancien confrère l'avait annoncé en termes les plus sympathiques.

A l'issue de vêpres, M. Lacarrière parut en chaire, il ne portait plus le costume sous lequel nous étions habitués à le voir, il était revêtu d'un simple surplis romain à longues manches. A sa vue un vif sentiment de joie se peignit sur toutes les figures, et lui-même était véritablement ému.

Je ne puis refaire ici tout son discours, ce qui m'a frappé c'est la manière neuve et personnelle dont il excelle à traiter un sujet. Il avait à parler de l'archiconfrérie de Notre-Dame-des-Victoires: « Ce qui doit nous y attacher, a-t-il dit en commençant, c'est qu'elle est parmi les œuvres catholiques qui honorent Marie, une œuvre excessivement française et nationale par son origine et son premier développement. » La pensée développée dans sa première partie a été celle-ci: L'archiconfrérie a été à notre époque une nouvelle et éclatante manifestation de notre piété traditionnelle envers la Vierge-Marie. Il a trouvé à l'occasion de nous faire un résumé extrêmement intéressant du culte vraiment exceptionnel qu'a reçu la Mère de Dieu parmi nous, et qui a fait dire au pape, Benoît XIV, je crois, *Regnum gallicum regnum Mariae*. « Ce culte, nous a-t-il dit, convenait merveilleusement à notre patrie, le royaume le plus anciennement et le plus constamment catholique de tous ceux de l'Europe. — Il est en effet un des signes les plus irréusables de la divinité du christianisme et du catholicisme.

Des esprits peu croyants demandent quelquefois de cette double divinité une preuve bien péremptoire.

La Vierge de Nazareth, partout honorée et partout aimée, voilà cette preuve, s'il est en effet une prophétie dont la date soit certainement, ancienne et reculée et dont l'accomplissement est facile à vérifier durant chaque siècle, c'est bien celle que fit Marie au début de son sublime cantique « Toutes les générations m'appelleront Bienheureuse. » Il nous a montré alors en termes saisissants tout ce qu'avait d'humainement impossible cette prévision, et la magnifique justification qu'elle avait reçu des événements. — Or, a-t-il ajouté, cette éclatante et irrésistible démonstration, les sectes protestantes et hérétiques en ont laissé tout l'avantage au catholicisme. Elles ont appelé le culte de Marie une idolâtrie, elles l'ont proscrit et rejeté, elles se sont donc inscrites contre le plan et le dessein divin, elles se sont mises au ban de ces générations de vrais enfants du Sauveur qui devaient glorifier sa Mère. »

Tout cela a été développé avec une logique entraînant. Le plus beau morceau du discours a été celui de la fin, la péroraison. « J'ai traité devant vous, a-t-il dit, ce qui était ici le principal objet de votre fête, mais puis-je descendre de cette chaire sans avoir dit au moins quelques mots du grand événement qu'a vu cette journée, il nous a parlé alors en termes magnifiques du concile oecuménique et du pontificat de Pie IX, rapportant une parole célèbre: Le concile, a-t-il dit, ne sera pas un couchant mais une aurore, l'aurore d'une nouvelle et bienfaisante lumière, l'avenir, et un avenir long comme les siècles appartient à l'Eglise. S'ils ont levé ce matin leurs yeux vers la coupole suspendue au-dessus de leur tête par le génie de Michel-Ange, les pères du concile ont pu lire ces mots gravés tout au tour en caractère gigantesque — *Tri es petrus* — vous êtes pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les puissances ennemies ne prévaudront jamais contre elle. Voilà le gage de notre confiance à cette église à laquelle nous avons remis la destinée immortelle de nos âmes. »

Voilà, Monsieur le Rédacteur, une faible et pâle esquisse de ce discours vraiment éloquent, il a été écouté avec un religieux silence et une sympathique affection. Ausortir de la Cathédrale, des groupes nombreuses exprimaient leur admiration.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'hommage de mes très humbles saluts.

Un abonné.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

- Compositions du 22 au 27 novembre 1869.
- Mathématiques élémentaires.
Physique. — 1 Pech, L.; 2 Roudouly.
Philosophie.
Histoire. — 1 Dulac; 2 Pasquet.
Mathématiques préparatoires.
Histoire naturelle. — 1 Benâtre; 2 Tulet.
Rétorique.
Histoire. — 1 Tardieu; 2 Agar.
Second.
Mathématiques. — 1 Deloncle, A.; 2 Dupuy.
Troisième.
id. — 1 Mayzen; 2 Serrano.
Quatrième.
Histoire. — 1 Lapouble; 2 Largeau.
Cinquième.
id. — 1 Delmas; 2 Lachiche.
Sixième.
id. — 1 Calmels; 2 Combarieu.
Septième.
id. — 1 Cavalli; 2 Cantarel.
Huitième.
Exercices latins. — 1 Banel; 2 Bousquet.
Classe préparatoire.
Première division.
Orthographe. — 1 Peyrissac, E.; 2 Verdier.
Deuxième division.
id. — 1 Hermann; 2 Verdy.
Troisième division.
id. — 1 Ferry; 2 Darquier.
Enseignement secondaire spécial.
Troisième année.
Physique. — 1 Durupt; 2 Rozières, A.;
Deuxième année.
Travaux graphiques. — 1 Andrieu; 2 Couture.
Première année.
id. — 1 Poujade; 2 Boussuge.
Année préparatoire.
id. — 1 Rozières F.; 2 Lamele;
Le Proviseur, RICHAUD

LOTÉRIE DE TOULOUSE.

Liste exacte et officielle des numéros gagnés et non réclamés aux Tirages précédents celui du 31 Juillet 1869 :

Le numéro 3.171.137 a gagné 1.000 fr.
4 lots de 500 fr. ont été gagnés par les numéros suivants: 128.992 — 508.789 — 1.261.400 — 1.743.265.
16 Lots de 100 fr. ont été gagnés par les numéros suivants: 175.047 — 219.862 — 422.323 — 543.261 — 678.586 — 703.178 — 709.928 — 795.986 — 1.021.186 — 1.425.744 — 1.505.104 — 2.365.495 — 3.305.053 — 3.528.628 — 3.682.185 — 3.683.611

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 11 décembre en 15.

Naissances
Costes (Louis), au Peyrat. — Génies (Joseph), rue Mascoutou. — Lacombe (Louisa-Adéline), Coin-de-Lastie. — Terret (Lucien), rue Daurade. — Bourre (Lucie-Agnès), Fondue-Haute, (naturelle).

Décès
Deltel (Thérèse), s. p., 64 ans, veuve Malique, née à Lalbenque (Lot), à Labarre. — Biot (François), ancien militaire, 76 ans, né à Cahors, rue Brives. — Cantayre (Françoise), s. p., 65 ans, épouse Sastre, née à St-Henri. — Doussau (Marguerite), religieuse des Sacré-Cœurs, 76 ans, née à Lamothe-Seintré (Deux-Sèvres), boulevard Nord.

Bibliographie

De toutes les coutumes de nos pères, c'est peut-être celle des étrennes à laquelle nous sommes restés les plus fidèles. Toutefois, en la conservant, nous l'avons profondément modifiée: aux jouets, aux bonbons, aux mille hochets que le goût du jour mettait en vogue, nous avons substitué les livres vraiment scientifiques ou littéraires d'un attrait tel que l'on peut voir la boutique du libraire plus remplie que celle du confiseur. Devant ces nouvelles exigences, la librairie moderne a dû se transformer, et parmi les maisons qui se sont mises en tête du mouvement, il faut citer en première ligne la maison Hachette; parcourons le riche catalogue des nombreuses nouveautés publiées par cette maison pour les étrennes de 1870, où tous les goûts, tous les âges et toutes les bourses trouveront également à se satisfaire et où se rencontrent de véritables œuvres d'art.

Oui, de l'art, et nous ne craignons pas de prononcer ce mot. N'est-ce pas de l'art que les Femmes de Goethe (1), ce magnifique ouvrage qui popularise en France les plus belles compositions de Kaulbach, accompagnées d'un texte dû à un des plus brillants maîtres de la critique moderne, M. Paul de Saint-Victor, et met à la portée de tous une collection de gravures qui jadis n'eût pu figurer que dans une bibliothèque princière? N'est-ce pas de l'art que ces Idylles du roi (2), gracieuses créations de Tennyson, auxquels Gustave Doré a prêté la magie de son crayon? N'est-ce pas de l'art aussi que ce Don Quichotte (3) mis dans la nouvelle édition à la portée de toutes les bourses, où G. Doré a déployé tant de verve et de variété? Pour ceux que la fantaisie attire moins, voici la science avec ses plus récentes découvertes c'est l'Homme primitif (4), de M.

Louis Figuier, vulgarisant une des questions les plus à l'ordre du jour; ce sont les Pierres (5), de M. Simonin, esquisses minéralogiques qui nous font passer en revue toutes les richesses du monde souterrain, et qu'illustrent de splendides chromolithographies; ce sont les Voyages aériens (6), de MM. Flammarion, de Fonvielle, Tissandier et Glaisher, qui nous font faire un voyage à la fois scientifique et dramatique dans les airs. Pour les curieux et les touristes, viennent ensuite les récits de voyage. C'est d'abord le Tour du monde (7), ce recueil qui a une réputation européenne si justement mérité; c'est le Voyage au Brésil (8), de M. Agassiz, le célèbre savant, et de madame Agassiz; c'est le splendide Japon illustré (9), par M. Aimé Humbert, avec ses cinq cents gravures aussi exactes que pittoresques, et qui est toute une révélation écrite sur place d'un pays dont les mœurs, les arts, l'industrie, l'histoire et les paysages étaient imparfaitement connus des Européens jusqu'à ce jour; ce sont les Naufrages des Auckland (10), de M. Reynal, hardi navigateur qui fut, comme Robinson, jeté dans une île déserte, et qui fait le récit aussi simple qu'émouvant de ce qui lui arriva pendant dix-neuf mois de séjour sur ce rocher perdu du grand Océan.

Si, à tous ces ouvrages divers, nous ajoutons les Œuvres de Shakespeare (11), ornées d'illustrations anglaises qui ont un grand caractère d'originalité, et les Lettres choisies de Mme de Sévigné, accompagnées de magnifiques portraits sur acier, gravés pour ce volume (12), voilà certes de quoi contenter bien des goûts. Mais il est des jeunes lecteurs qui aiment les contes. Ceux-là ne sont pas oubliés: Baker, l'intrépide voyageur qui a découvert les sources du Nil, a écrit exprès pour eux l'Enfant du naufrage (13) Hayes qui s'est approché du pôle plus près qu'aucun explorateur met en scène pour eux, dans Perdus dans les glaces (14), les drames des régions polaires; M. Ernest l'Épave leur dit l'histoire de la Princesse éblouissante (15); Mme de Ségur leur fait des récits pieux dans la Bible d'une grand-mère (16); le capitaine Mayne Reid les amuse avec les Chasseurs de Girafes; M^{lle} Julie Gouvard avec les Enfants de la ferme; M^{me} de Stolz avec la Maison roulante; M^{me} Jeanne Marcel, avec l'Ecole buissonnière; Baker, avec son Voyage au lac Albert-Nianza, récit qui est complété par le Nil et ses sources, de M. de Lanoye. Ces derniers volumes appartiennent à la Bibliothèque Rose (17), trop populaire et trop connu pour avoir besoin d'en faire l'éloge. On peut en dire autant de la Bibliothèque des merveilles (18), cette charmante encyclopédie qui embrasse le monde physique et le monde moral dans leur infinie variété, et qui est une des créations les plus heureuses de la maison Hachette. Cette bibliothèque déjà nombreuse vient de s'enrichir des six volumes suivants: les Evasions célèbres, par M. Bernard; les Forces physiques, par M. Cazin; les Merveilles de la gravure, par M. Duplessis; les Merveilles de la peinture et les Merveilles de la sculpture, par M. Viardot, et enfin la troisième partie des Merveilles de la céramique, par M. Jacquemart.

Pour nous, ce qui nous étonne, c'est moins cette grande variété répondant à tous les goûts et à toutes les bourses, que les conditions vraiment extraordinaires de bon marché dans lesquelles on peut établir des volumes dus à la collaboration des meilleurs écrivains et des artistes les plus renommés, imprimés avec un luxe bien rare jusqu'à ce jour, et accompagnés de gravures qui les commentent, et leur apportent un attrait de plus. Une seule des gravures des Femmes de Goethe aurait coûté jadis presque autant de ce bel in-folio entier qui en contient vingt-deux. Le secret de ce bon marché est dans le chiffre considérable du tirage, et dans le goût sans cesse croissant du public pour les lectures saines et instructives, ce dont nous nous réjouissons sincèrement.

(1) 4 volume in-folio, 22 gravures sur acier, 400 fr. (2) 4 vol. in-folio, 36 gravures sur acier, 400 fr. (3) 2 vol. in-4°, 370 gravures, 38 fr. (4) 1 vol. in-8°, 270 gravures, 40 fr. (5) 1 vol. in-8°, 95 gravures, 45 cartes et 6 chromolithographies, 20 fr. (6) 1 volume in-8°, 200 gravures, 40 cartes et 6 chromolithographies, 20 fr. (7) 1 volume in-4°, chaque année, 25 fr. (8) 1 volume in-8°, 54 gravures et 5 cartes, 10 fr. (9) 2 volumes in-4°, 500 gravures, 1 carte et 2 plans, 50 fr. (10) 1 volume in-8°, 40 gravures et 1 carte, 40 fr. (11) 3 volumes in-4°, 500 gravures, chaque volume 8 fr. (12) 1 volume in-8°, 8 portraits, gravures, fac simile, 25 fr. (13) In-8°, 10 gravures, 5 fr. (14) In-8°, 58 gravures, 5 fr. (15) In-4°, 50 vignettes, 7 fr. (16) In-8°, 30 gravures, 10 fr. (17) Chaque volume illustré, 2 fr. (18) Chaque volume illustré, 2 fr.

Les souscripteurs aux débats du Corps législatif, recevront avec le numéro de ce jour, les suppléments 9, 10 et 11.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
FORESTIÈRE
DE CRÉDIT ET D'EXPLOITATION
(SOCIÉTÉ ANONYME)

Statuts déposés en l'étude de M. DUBOYS, notaire à Paris.

SIÈGE SOCIAL À PARIS :
N° 1, place du Théâtre-Français

AGENCES DANS LES DÉPARTEMENTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le marquis de BETHISY, ancien Pair de France, membre du Conseil général de Seine-et-Marne.

M. de FIGAULT d'AVOCOURT, Inspecteur des Eaux et Forêts, en retraite.

M. CHEVALLIER (Emmanuel), ancien notaire, propriétaire.

M. E. HERLOFSEN, de la maison Herlofsen et C^e, de Rouen.

M. le comte DE HOUDETOT, propriétaire.

M. le vicomte DE LANCASTRE-SALDANHA, Secrétaire de la Légation de Portugal à Paris.

M. le vicomte LE BAILLY D'INGHUEIN, propriétaire-forestier.

M. MALHERBE DE MARAIMBOIS, propriétaire au Havre.

M. le comte ORDENER, propriétaire-forestier.

Il n'est stipulé AUCUN APPORT en faveur des fondateurs.

Les Actions donnent droit :

- 1° A 6 0/0 d'intérêt annuel ;
- 2° A 80 0/0 dans la répartition des bénéfices ;
- 3° Et à une part proportionnelle dans l'actif social.

INTÉRÊTS PAYABLES PAR TRIMESTRE
les 15 Janvier, 15 Avril, 15 Juillet et 15 Octobre.

VERSEMENTS : 100 f. en sousc. 250 fr. 150 à la répart. par action

Le reste, à mesure des besoins de la Société et suivant décision du Conseil d'administration.

Les souscriptions reçues jusqu'à ce jour par la Société générale forestière, assurent, dès maintenant, sa constitution.

En présence des nombreuses et importantes affaires qui sont proposées de tous côtés à la Société, et l'assemblée générale, étant souveraine, aux termes des statuts, pour fixer définitivement le maximum du capital social de constitution, il a été décidé que les souscriptions continueraient à être reçues dans les départements jusqu'au 28 décembre, date à laquelle la réunion de l'assemblée générale sera fixée.

On souscrit, soit directement, par lettre chargée, à l'adresse du Directeur, place du Théâtre-Français, n° 1, à Paris, soit chez les banquiers, au compte de la Société générale forestière.

Les propriétaires-forestiers et les négociants intéressés à l'industrie et au commerce des bois, peuvent, dès maintenant, adresser leurs propositions d'affaires : achats, ventes, affermages, avances sur coupons, ouvertures de crédit, etc., au directeur de la Société, et elles seront immédiatement mises à l'étude.

Les personnes qui sont dans l'intention de demander à la Société de la représenter dans les départements, ainsi que les Forestiers qui voudraient prendre la direction des onze forêts que la Société organise, sont priés d'adresser, sans délai, leurs demandes appuyées de références.

Pour le Conseil d'administration,
Le président : Marquis de BETHISY.

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL
OTTOMAN

EMPRUNT DE 1869

AUTORISÉ PAR FIRMAN DE S. M. I. LE SULTAN
Cet Emprunt est divisé en
Onze cent onze mille cent onze Obligations au porteur

Rapportant 30 francs d'intérêts annuels payables par semestre, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre
REMBORSABLE A 500 FRANCS
En 33 ANS par tirages semestriels.

Qui auront lieu publiquement à Paris, les 5 mars et 5 septembre de chaque année. — Les Obligations sorties seront payables le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre suivants. — Par exception, les deux premiers tirages se feront le 5 septembre 1870.

PRIX D'ÉMISSION

Ces Obligations sont émises à 305 Francs jouissance du 1^{er} octobre 1869

PAYABLES :

25 Fr. en souscrivant..... 25

50	lors de la répartition du 23 au 28 décembre.....	50
75	du 21 au 31 janvier 1870..	75
75	du 21 au 28 février 1870..	75
80	du 21 mars au 1 ^{er} avril 1870	80
305	moins le coupon du 15 fr.	65
	Somme réelle à verser....	290

Avec faculté d'escompter à toute époque les trois derniers termes à raison de 60/0 l'an.

Les coupons d'intérêts et les obligations sorties aux tirages sont payables en or à Paris, Londres et Constantinople, et affranchis de tout impôt, taxe ou charge de toute espèce, dans le présent et dans l'avenir.

A 290 francs, ces obligations rapportent 40 1/3 0/0 sans compter le bénéfice du remboursement à fr. 500.

GARANTIES

Cet Emprunt est garanti par les revenus généraux de l'Empire Ottoman et par une délégation sur les revenus suivants, spécialement affectés au paiement des intérêts et de l'amortissement du capital :

- 1° Les dîmes des îles de l'Archipel, des provinces d'Allep, et Adonis, Syrie, Jannina, Trébiscande jusqu'à concurrence de..... Fr. 22,300,000 »
- 2° Les dîmes de la province de Hadavindigiar (Brousse Kutaya, etc.) jusqu'à concurrence de..... » 8,000,000 »
- 3° Les dîmes de la province de Bosnie à l'exception de Yeni-Bazar jusqu'à concurrence de..... » 4,500,000 »
- 4° Les dîmes de la province de Aidin et Mentchéh jusqu'à concurrence de.... » 2,700,000 »
- 5° Les dîmes de Koniah jusqu'à concurrence de.... » 3,600,000 »
- 6° Les revenus de Bagad, jusqu'à concurrence de... » 5,000,000 »
- 7° L'excédent de la taxe sur les moutons..... » 13,600,000 »

L'ensemble de ces garanties forme donc un total de..... fr. 60,400,000 »

Le service de l'emprunt, intérêts et amortissement n'exige qu'une somme annuelle de Fr. 38,888,885.

Le Gouvernement Ottoman déclare que les revenus affectés sont libres de tous engagements antérieurs ; conformément au traité, les produits de ces revenus seront versés entre les mains des représentants des contractants, à Constantinople, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour le service des intérêts et de l'amortissement.

Les Obligations seront cotées à la Bourse de Paris et à celles de Londres et de Constantinople, et seront acceptées comme cautionnement par le Gouvernement Ottoman

pour leur valeur au pair.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
AU COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS

14, RUE BERGÈRE, 14.
Et dans les Départements, aux Agences du Comptoir, à Lyon, Marseille et Nantes.
Les Mercredi 15 décembre, Jeudi 16 décembre et Vendredi 17 décembre, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

La souscription sera close le **Vendredi à quatre heures.**

Elle sera ouverte en même temps à **Londres, à Berlin, à Hambourg, à Amsterdam et à Constantinople.**

Si le nombre des Obligations souscrites est supérieur à celui du montant total de l'emprunt, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

Des titres provisoires au porteur seront délivrés aux souscripteurs, en échange de leurs récépissés de versement, du 23 au 28 décembre, lors du deuxième versement.

Les titres définitifs au porteur seront délivrés revêtus du timbre français.

ON PEUT SOUSCRIRE PAR CORRESPONDANCE.

Les lettres de souscription pour la France devront être adressées au Comptoir d'Escompte de Paris ou à ses Agences, et accompagnées du premier versement.

AUX MÈRES DE FAMILLES

Pour remédier à la faiblesse chez les enfants, développer leurs forces et leur croissance, les principaux médecins de Paris, MM. BROUSSAIS, BLACHE, ANDRAL, ALIBERT, FOUQUIER, MOREAU, etc., membres de l'Institut et de l'Académie de Médecine, ordonnent, avec le plus heureux succès, le RACAOÛT des ARABES de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris. Cet agréable aliment, composé de substances végétales les plus nutritives et les plus fortifiantes, se divise dans toute l'économie ; et, par ses propriétés analeptiques, il améliore le lait chez les dames nourrices, et ranime les forces languissantes de l'estomac. — Dépôts dans chaque ville.

Les magasins d'ébénisterie et d'articles de fantaisie parisienne de M. TAHAN, expropriés rue de la Paix, au coin du Boulevard,

sont actuellement rétablis Boulevard des Italiens, n° 11, au coin de la rue Favart.
— Sa Majesté l'Impératrice a fait mander, il y a quelques jours, M. Tahan, au palais des Tuileries, avec une riche collection de ses produits et Elle a daigné en faire un choix important. C'est une heureuse inauguration du nouvel établissement de M. Tahan.

L'AVENIR NATIONAL, grand Journal quotidien politique, littéraire, scientifique et commercial, dont les succès a été si rapide, est maintenant dans sa quatrième année. Il a pour rédacteur et chef M. A. PEYRAT, et pour collaborateurs MM. Frédéric MORIN, Etienne ARAGO, Ad. GAFFRE, J.-E. HORN, JULES MAHIAS, D'ORNIANT, A. DESONRAZ E. SEINGUERLET, Amédée GUILLEMIN, Georges POUCHET, Henry FOURQUER, Ed. FERRON, A. DUBOIS, E. de SONNIER, E. BARAS L. COLLOX, E. ROUSSER.

L'Avvenir national a des correspondants particuliers, à Londres, Florence, Bruxelles, La Haye, Genève, Dresde, Vienne, Berlin, Madrid, New-York, Rio-Janeiro. Il reçoit de ces correspondants des lettres et des télégrammes spéciaux.

L'Avvenir national contient chaque jour un Bulletin de la Bourse et un Tableau de toutes les valeurs cotées, ainsi qu'une Revue commerciale, industrielle et agricole, contenant les cours exacts des marchés, et la plus complète de tous les journaux.

L'Avvenir national publie chaque semaine une Revue des théâtres par M. Etienne Arago, et une Revue hebdomadaire par M. Henry Fourquere, et chaque quinzaine un Feuilleton scientifique : par MM. Amédée GUILLEMIN (Sciences physiques), Georges POUCHET (sciences naturelles), et une Variété littéraire, par M. Frédéric Morin.

ON S'ABONNE à Paris, 24, rue du Bouloi, et dans les départements, chez tous les libraires, et dans les bureaux de poste. — Le prix de l'abonnement pour les départements est de 64 fr. par an ; 32 fr. pour six mois ; 16 fr. par trimestre, et 5 fr. 50 pour un mois.

Annonces Judiciaires.

Arrondissement de Figeac

ÉTUDE

de M^e MARIUS-BÉTILLE, licencié près le Tribunal civil de l'arrondissement de Figeac,

EXTRAIT DE DEMANDE

EN Séparation de Biens

Suivant exploit de Malriou, huissier, à Latronquière, en date du treize Décembre courant, enregistré, Madeleine Moissinac, sans profession, épouse d'Antoine Prat, boucher et épicer, tous les deux demeurant et domiciliés à Latronquière, admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Figeac, en date du huit novembre mil huit cent soixante-sept, a formé devant le tribunal civil de Figeac, une demande en séparation de biens, contre son dit mari, et elle a constitué pour son avoué sur cette demande, M^e Marius Bétille, avoué près ledit tribunal, demeurant audit Figeac, rue du Pin.

Pour extrait certifié : A Figeac, le treize décembre mil huit cent soixante-neuf.

BÉTILLE.

Pour tous les extraits et articles non signés : A. Layton



SERVICES A VOLONTÉ

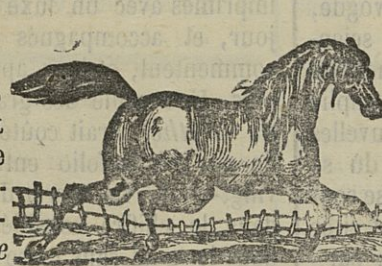


FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc. Éléance et confort. — Prix modérés.

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL
Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste



aux chevaux, Galeries Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

SPECIALITÉ DE COFFRES-FORTS

VENTE À CRÉDIT

Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, isolés, préservent de l'incendie les crochets et véritablement incombustibles.

Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison à 4 boutons ; les conditions de paiement :

1	comptant	20 fr.	6 paiements	trimestriels de 30 fr.	200 fr.
2	id.	30 fr.	7 id.	id.	30 fr.
3	id.	40 fr.	7 id.	id.	40 fr.
4	id.	40 fr.	7 id.	id.	50 fr.

Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5 %.

Pour souscrire s'adresser à M. A. Layton, directeur du Journal du Lot, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n° 2. Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

Cors, Dignons, Durillon

Calme immédiat
Et guérison prompte
Pâte Tylostyptique de Gonse, pharm.
A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

Une adjudication publique aura lieu au Lycée Impérial, le 21 de ce mois, à deux heures, dans une des salles de l'établissement, pour les travaux et fournitures à faire pendant l'année 1870, ci-dessous désignés :

- 1° Pain ;
- 2° Viande de boucherie ;
- 3° Houille ;
- 4° Blanchissage de linge ;
- 5° Drap bleu pour uniforme ;
- 6° Chaussures ;
- 7° Bois de chauffage ;
- 8° Schiste et huile à brûler.

Les intéressés pourront prendre connaissance tous les jours de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 4 heures du soir, du cahier des charges qui reste déposé à l'Économat du Lycée. Pour l'économie : J. MOULIN.

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES
Un Terrain de Construction situé sur l'avenue de la gare, à Cahors. S'adresser à M. Labro, boulanger, rue Fénélon.

LA RÉGLISSE
SANGUINÈDE
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Dépôt dans toutes les pharmacies.
Cahors chez M. M. Vinel, pharmacien.

3 mois 17 fr. LE TEMPS 6 mois 34 fr.
Un an : 68 fr.

Redacteur en chef : A. NEFFTZER
On s'abonne au Bureau du Journal, rue du Faubourg-Monmartre, 10 Paris.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — Prix Modérés.

SERVICE DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi ; Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés. Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE
Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine. Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

Quate anti-rhumatismale du Dr Pattison

Soulagement immédiat et guérison complète de la Goutte et Rhumatismes de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez L. HUBERT, pharmacien, rue Montorgueil, 51, dépôt général à Paris, et chez M. J. Duc, pharmacien à Cahors.